HABITER, TRAVAILLER
ET AGIR ENSEMBLE
AU TEMPS DES TRANSITIONS

FICHE-TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE (83)

unadel

ÉCOUTES TERRITORIALES
2023

Rappel de la démarche des Écoutes Territoriales

Ce document est le résultat d'une démarche d'écoute territoriale réalisée par l'unadel dans le territoire de la communauté de communes du pays de Fayence.

L'union nationale des acteurs du développement local (unadel) est une association militant pour un développement local sensible, coopératif et inclusif.

Depuis 1992, elle rassemble des élus, des acteurs associatifs, des professionnels de l'ingénierie territoriale, des universitaires, des habitants... mobilisés autour de la promotion et la reconnaissance des territoires de projets comme creuset de développement local et de l'idée que « **tout territoire constitue un bien commun** ».

Forte de cette idée, depuis 2014, l'unadel propose des **Écoutes territoriales** : un dispositif d'accompagnement au service des coopérations territoriales.

La méthode des "Écoutes territoriales" apporte un éclairage et un regard décalé («photographie» de territoire) pour favoriser le travail collectif des acteurs au service des transformations territoriales.

Par cette méthode d'enquête originale basée sur **une écoute bienveillante et non-interventionniste**, l'unadel se positionne comme catalyseur et facilitateur pour aider à (ré)engager les dynamiques coopératives territoriales à partir de la mise en lumière des enjeux racontés et vécus par les acteurs.
Elle s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire afin de renforcer le pouvoir d'agir des territoires et des acteurs.

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

- Un dispositif pour interroger **les gouvernances territoriales, les coopérations et les postures nécessaires aux transitions**.

- Pour chaque territoire : une équipe intervenante de **4 personnes** (bénévoles, expert-associé, salarié pour aller à la rencontre d'acteurs très divers de territoires (sans prétention à l'exhaustivité).

- Déjà **plus de 40 territoires écoutés depuis 2014** (EPCI, communes, départements ou projets associatifs).

➔En Pays de Fayence, l'écoute territoriale a été co-construite avec le **collectif pour la transition** et la **Communauté de communes du Pays de Fayence**.

Le thème des Écoutes Territoriales 2023 est « HABITER, TRAVAILLER ET AGIR ENSEMBLE AU TEMPS DES TRANSITIONS ».

Ce document est un reflet des propos tenus par les personnes rencontrées.

La Communauté de communes du Pays de Fayence : Construire ensemble un projet de territoire adapté aux ressources locales

Le Pays de Fayence *s'inscrit dans le périmètre de la communauté de communes qui réunit 9 communes et 29 000 habitants sur une surface de plus de 40.000 ha.*

Si l'intercommunalité a été créée en 2006, la dénomination de pays montre son inscription dans une histoire ancienne, en passant par son statut de canton à l'époque où ce découpage traduisait une cohérence sociale et culturelle forte.

Après avoir connu une croissance démographique très élevée, la sécheresse de l'année 2022 a généré une grave crise d'approvisionnement en eau.

Elle amène les élus à geler les autorisations de construction sur les 5 prochaines années.
Cette situation interroge fortement le modèle de développement du territoire, et plus précisément, le mode d'élaboration et le contenu de son projet

1. HABITER : Le Pays de Fayence, un territoire d'interface et à forte identité

Son identité repose sur une juxtaposition de villages perchés, spécifiques des arrière-pays de la méditerranée qui, associés à la forêt, confèrent au paysage une unité remarquable.
L'image est mobilisée sans relâche, même si chaque village conserve sa singularité, leur urbanité repose sur la présence de patrimoines remarquables tels que des rues ombragées, des calades, des fontaines, des terrasses (ou restanques), totalement adaptés à la pente et à l'aridité du climat.

Situé à l'interface entre le littoral varois et les Préalpes d'azur, entre la métropole niçoise et les communautés d'agglomération de Draguignan, Fréjus, Grasse et Sophia Antipolis, le territoire de la Communauté de communes du Pays de Fayence en subit les influences.

Son histoire est émaillée d'événements et de décisions externes qui l'ont fortement impacté.
Ainsi en 1944, la destruction du pont de chemin de fer a entraîné la fermeture de la ligne Draguignan Grasse marquant la fin d'un monde fait de sobriété, en même temps que d'échanges et de solidarités.
En 1955, la catastrophe du barrage de Malpasset a généré la construction du barrage et du lac de Saint Cassien entre 1963 et 1966, devenu aujourd'hui le pôle touristique majeur du territoire.
En 1961, l'arrivée de l'autoroute A8 a relié le territoire à la Côte, et facilité les mobilités domicile-travail à grande échelle.
En 1995-1996, la fermeture partielle du Pont du Lac, permettant l'accès à l'autoroute, a souligné la dépendance du territoire à cette infrastructure.
Enfin, la sécheresse et les coupures d'eau de l'été 2022 ont montré sa vulnérabilité.
Les évolutions de la population sont en grande partie liées aux dynamiques des territoires de proximité, mais aussi à ceux qui peuvent être plus lointains.

Un territoire hyper attractif
Depuis 1968, on assiste à un quadruplement de la population sur le territoire. Cela représente plus de deux fois les taux de croissance du Var, qui est par ailleurs un des départements les plus attractifs de France. De surcroît, en été, la population est multipliée par 2,5.

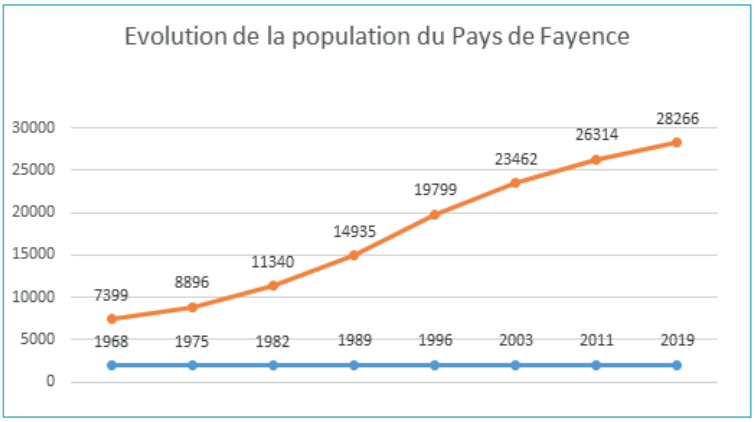

Un des interlocuteurs décrit ainsi ces habitants : «*des retraités avec jardin et piscine, des habitants urbains à la recherche de campagne et travaillant ailleurs, des populations issues d'autres pays, mais aussi des personnes en situation précaire, des jeunes sans lycée et des personnes âgées sans possibilité de transport*».
Cette description traduit le caractère résidentiel du territoire, en ce sens qu'une part importante des habitants y réside mais n'y travaille pas.
Elle montre aussi la présence de populations en situation de fragilité.

Un territoire où l'on est bien
Les entretiens ont souligné à plusieurs reprises la qualité de vie dans le territoire, qui repose sur différentes représentations : «*Un territoire de nature entouré mais proche du littoral et des villes*», «*un territoire accessible, calme, moins cher, moins pollué où l'on trouve à peu près tout ce dont on a besoin*», «*un territoire que l'on a quitté pour faire sa vie professionnelle, mais dans lequel on revient*».
Alors même que le pays de Fayence est marqué par l'intensité des relations avec des agglomérations voisines, mais aussi des métropoles plus éloignées, ses caractéristiques rurales, voire campagnardes, sont revendiquées.

La crise de l'eau, révélatrice des limites d'un modèle de développement

Jusqu'en 2022, la ressource en eau n'a jamais été considérée comme un facteur limitant de la croissance démographique du territoire.

Avec l'accentuation des phénomènes de sécheresse (l'assèchement du forage Sainte Brigitte, Puyis à Seillans en 2022), la régie a été amenée à travailler sur des problématiques nouvelles (sobriété, restructuration, prises de conscience, réduction des pertes sur le réseau, conciliation des usages...) et à encourager les usagers à réduire leur consommation.

La réactualisation de l'étude besoins/ressources du pays de Fayence a mis en évidence la très forte vulnérabilité du territoire, avec le risque de voir les coupures d'eau devenir récurrentes en été, mais aussi en hiver, aggravé par l'existence d'un stock de plus de 1.000 permis de construire, non encore réalisés.

Face à cette situation, les élus ont décidé de mettre en place une révision du SCoT qui propose un moratoire sur les nouvelles autorisations de construction, en limitant la croissance annuelle de la population à 0,1%, (à la place de plus de 1,9% actuellement).

Les élus la justifient ainsi : «*Jusqu'à présent, on adaptait l'eau à l'urbanisme, maintenant, on adapte l'urbanisme à l'eau*».

L'inquiétude se retrouve aussi chez certains habitants «*Avec tout ce qui nous tombe sur la figure, avec la question de l'eau, il nous faut faire une pause*».

D'aucuns pensent que des solutions existent pour répondre aux besoins pendant que d'autres estiment qu'un autre mode de développement s'impose.

Les mobilités, autre source d'inquiétude

Les mobilités, qui sont un levier essentiel du fonctionnement du territoire, sont aussi fortement interrogées. La plupart des interlocuteurs considèrent qu'elles sont devenues très difficiles à la fois à l'intérieur du territoire, mais aussi sur sa traversée.

Les entretiens illustrent ainsi la situation telle qu'elle impacte la vie quotidienne des habitants : «*Les gens vivent dans leur voiture*»,

«*Les personnes âgées qui n'ont pas de voiture ne peuvent pas aller faire leurs courses*».

Les infrastructures ont suivi le développement du territoire, sans pouvoir les anticiper.

L'absence de Lycée génère des déplacements de près de 4h par jour pour les lycéens et rend difficiles leurs conditions de vie.

Cette situation témoigne de difficultés pour les élus et acteurs du territoire à s'entendre sur les projets les plus importants et à articuler les différentes échelles d'intervention extérieures autour de ces priorités : État, Région, Département, agglomérations voisines.

En tant qu'autorité Organisatrice des Mobilités, la Région assume l'organisation des transports scolaires ainsi que celle des lignes de car interurbaines «Zou».

Un transport à la demande (TAD), relie les différentes communes du Pays de Fayence et assure la correspondance avec d'autres lignes vers Cannes, Saint-Raphaël et l'aéroport de Nice, mais pour nombre d'interlocuteurs, ces services sont loin de répondre aux besoins du futur.

2. TRAVAILLER : Un territoire qui travaille beaucoup ailleurs

Le pays de Fayence compte 12 500 actifs dont 6 500 emplois sur le territoire.
67,5 % des actifs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.
35 % des actifs travaillent dans les Alpes Maritimes (Cannes, Mandelieu et Sophia Antipolis...) avec un taux qui augmente en fonction de la proximité de l'autoroute : 64,5% à Tanneron, 46,5% à Montauroux.

Les témoins ont bien conscience de cette réalité : «*Le travail ne se fait plus sur place : ici on réside et on travaille ailleurs*». La dynamique témoigne d'une pénurie de main d'œuvre, en lien avec les problèmes de mobilité, mais également d'accès au logement : les saisonniers comme les permanents, aux revenus modestes ou moyens, trouvent difficilement à se loger.

L'emploi local repose sur les services et les commerces, auxquels s'ajoute l'agriculture.
Le tertiaire représente 78% des emplois, notamment le tourisme.
Les services et commerces permettent aux acteurs économiques du territoire de capter des revenus qui lui sont extérieurs.
Au-delà du resort «Terre Blanche» qui représente plus de 300 équivalents temps plein, le pays de Fayence compte 12 campings totalisant 1 000 emplacements ainsi que 8 052 lits touristiques.

Du côté des élus, on affirme faire le choix d'un tourisme vert et de pleine nature : «*La commune ne veut pas devenir un centre urbain, elle doit valoriser son image sur les sports de plein air, la qualité de vie et de ses espaces naturels et agricoles*».

Le secteur du Bâtiment et Travaux Publics représente 14% des emplois avec 700 entreprises qui sont très majoritairement unipersonnelles.
L'industrie pèse 4,5% des emplois, en particulier dans le secteur agro-alimentaire.
L'agriculture représente 3,6% des emplois soit deux fois plus que le taux régional.
Elle réunit 150 agriculteurs organisés autour de différentes filières : élevage, viticulture, horticulture, plantes à parfum, apiculture, eucalyptus et mimosa, sans compter l'oléiculture qui occupe une place spécifique, en tant que production de qualité, mais aussi marqueur de paysages et de traditions méditerranéennes.
«*On a créé une Zone Agricole Protégée (ZAP) essentiellement tournée vers la viticulture, un Plan alimentaire territorial (PAT) pour réduire le gaspillage alimentaire, et on étudie la création d'un jardin potager municipal pour alimenter la restauration scolaire en circuits courts, en permaculture.*»

Le territoire est couvert par 10 Zones d'activités économiques (ZAE) recensées en 2019 toutes situées dans la zone de plaine.
Elles accueillent 300 établissements et représentent 990 emplois, essentiellement du commerce et des services.

Entre agriculture, tourisme et BTP, l'économie locale est bien évidemment directement concernée par la crise de l'eau. Le secteur du BTP est d'ores et déjà affecté par les décisions prises sur le gel des permis de construire, bien que les nouvelles constructions soient souvent le fait d'entreprises extérieures, les entreprises locales étant essentiellement mobilisées par les travaux de réhabilitation, isolation, entretien des maisons, piscines et jardins.

Les acteurs agricoles et du tourisme sont également en plein questionnement.

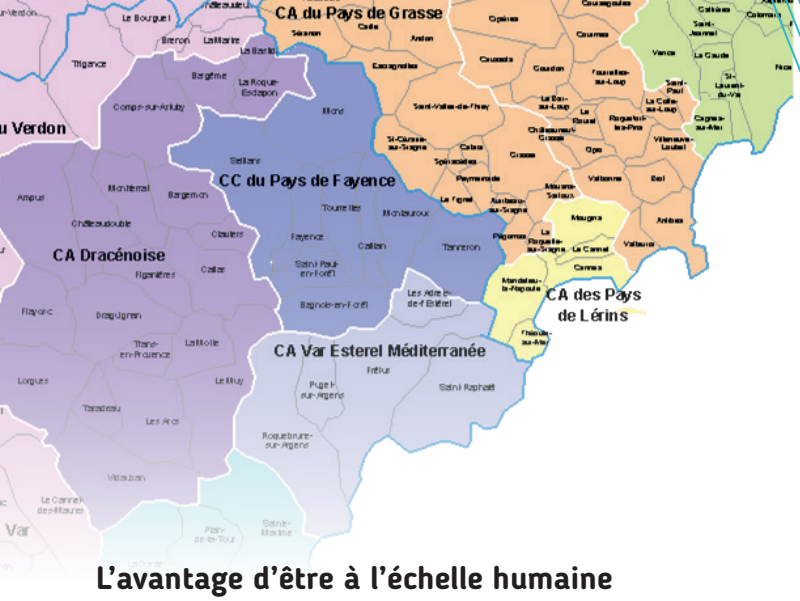

3. AGIR ENSEMBLE : Une attente partagée par de nombreux acteurs du territoire.

L'avantage d'être à l'échelle humaine

L'histoire de l'intercommunalité trouve à son départ un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), dont l'activité reposait principalement sur l'Électrification Rurale et «*était surtout un lieu d'échanges entre les communes*».

Il faut attendre 2006 pour voir la création d'une Communauté de communes dotée d'un nombre limité de compétences.

Les statuts de la communauté de communes traduisent un souci de cohérence résumé ainsi : «*Il y a une volonté d'équilibre entre toutes les communes*».

L'intercommunalité a ainsi su échapper aux grands regroupements liés aux différentes réformes territoriales depuis 2010 malgré la structuration aux alentours de plusieurs agglomérations : Draguignan, Fréjus, Grasse, Cannes, Sophia-Antipolis, sans compter la métropole Niçoise.

«*On reste un territoire à échelle humaine : il y a 9 communes et pas 100, il y a 30.000 habitants et pas 100.000*», ce qui est présenté comme un avantage.

Malgré tout, des difficultés à avoir une vision territoriale partagée

Les participants aux écoutes soulignent ainsi la qualité des services apportés par l'intercommunalité : «*Il y a des techniciens de grande qualité qui font des choses cohérentes*». mais: «*Chaque commune a sa propre vision. Il n'y a pas assez de vision systémique, de projet coordonné et cohérent*» et «*On ne sait pas où les compétences commencent et où elles finissent*».

Au-delà d'une difficile cohérence à trouver entre les différents territoires, les jeux d'acteurs ne favorisent pas toujours la mise en synergie : ainsi les élus peuvent déplorer la posture "consumériste" des habitants : «*Pour faire avancer les choses, il faut toujours pousser les gens*», «*Ici, on fait tout pour avoir le permis de construire, plus rien après*».

La question essentielle porte sur l'association des habitants et des acteurs du territoire, résumée radicalement par un acteur : «*L'agir ensemble ne se fait pas*». Cela peut même participer à l'invisibilisation de certaines problématiques.

Le social, un secteur invisibilisé qui mériterait un diagnostic approfondi

Comme l'indique un interlocuteur «*Ici, on ne parle pas de la précarité sociale*». Pourtant, elle est bien présente voire s'accentue : «*On a des personnes en situation précaire qui ne peuvent se déplacer sans des bons carburant, des jeunes qui sont au bord de la rupture parce qu'ils font 4 heures de transports par jour, des personnes âgées qui vivent dans leur village perché et qui ne peuvent plus aller faire leurs courses dans la plaine*».

Assumé en grande partie par des associations peinant à se faire reconnaître et à renouveler leurs membres, le domaine du social ne fait pas partie des compétences de l'intercommunalité.

Les acteurs rencontrés demandent une coordination entre les associations et les institutions (Conseil départemental, CAF...) qui interviennent sur le territoire à laquelle l'intercommunalité pourrait contribuer.

Des signaux et des évolutions encourageantes

Bien que l'intercommunalité doive encore trouver ses marques et devenir un objet partagé et assumé, il n'en reste pas moins que le Pays de Fayence est aujourd'hui une réalité fonctionnelle.

Elle a su se doter de compétences pour faire face aux défis à venir (compétence urbanisme en 2010, mise en place d'une régie de gestion des déchets en 2012, compétence Eau Potable en 2020 et gestion en régie).

Les possibilités ouvertes par l'intercommunalité sont ainsi soulignées : «*Les 9 communes ont gardé leur cohérence dans le développement. Il ne faut pas rester bloqué sur le passé, mais construire l'avenir*», "*Par le biais des 9 maires, on peut mobiliser tout le territoire sur une thématique*».

2. L'OPPORTUNITÉ DE CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ EN PARTANT DES DYNAMIQUES EXISTANTES

La rencontre miroir qui a permis la rencontre de plus de 50 participants à la suite de ces écoutes a été l'occasion d'approfondir 4 enjeux qui pourraient faire preuve d'une approche collective à l'échelle du pays de Fayence. Ils avaient été énoncés comme suit :

- Mettre en débat et expérimenter de nouvelles façons d'habiter le Pays de Fayence
- Organiser les mobilités et articuler les différentes échelles d'intervention ;
- Trouver et favoriser des synergies inter entreprises et inter-associatives ;
- Définir ensemble ce que peut être un projet de territoire pour le Pays de Fayence.

Les débats ont mis en évidence la possibilité d'engager une démarche participative, partant des documents du SCOT, mais aussi des acquis du territoire, pour engager des chantiers participatifs sur des questions relatives à l'avenir.

Le SCOT, un document socle ?

Le pays de Fayence s'est doté de la compétence « SCoT », sur son seul périmètre, ce qui correspond à une situation intéressante. Ce document d'urbanisme constitue un cadre pour élaborer un projet de territoire, à partir de trois documents :

- le diagnostic, qui établit un état des lieux complet des forces et faiblesses du territoire, mais aussi des opportunités et des menaces ;
- le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui propose une vision du devenir souhaité du Territoire ;
- le Document d'Orientation et d'Objectifs qui définit les règles et moyens à mettre en œuvre, prenant en compte les ressources locales.

Comme souvent, ces documents ont été élaborés par des bureaux d'étude spécialisés, dont la principale compétence est de rendre ces documents compatibles aux attentes des services de l'État et des partenaires. Ce document est une bonne base pouvant être mise en débat avec les acteurs et les habitants du territoire afin d'aller vers un projet de territoire, sur toutes les phases d'élaboration du document : diagnostic, prospective et stratégie.

Des dynamiques coopératives citoyennes

Il n'existe pas de Conseil de développement à l'échelle de l'intercommunalité.

Une organisation a été créée dans le Pays du Haut Var, sur un périmètre correspondant à une circonscription législative incluant le pays de Fayence.

En parallèle, l'actualité souligne la multiplication de manifestations liées au projet de remise en activité de la décharge de Fontsantes ou la demande d'équipements cyclables.

Dans le même temps, certains acteurs tels que le Conseil de transition du pays de Fayence mettent leurs énergies au service d'un avenir global du Pays.

Il y a dans ces dynamiques des atouts, avec des personnes qui se placent dans le non institutionnel, le non formel avec des collectifs, des réseaux d'acteurs et d'entrepreneurs, incluant l'échelle internationale avec l'amicale Europe.

Il y a la place pour l'expression d'une vision qui promeut le Pays de Fayence comme territoire de vie et de transition, et la construction d'un projet de territoire.

Au total, l'écoute territoriale a mis en évidence une question partagée par l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.

Elle a été formulée ainsi à plusieurs reprises : «*Admettons que le problème d'eau soit réglé, peut-on continuer comme avant ?*».

Mieux considérer les initiatives citoyennes dans le domaine de la solidarité

Le Pays de Fayence voit se développer plusieurs initiatives sociales et citoyennes, portées le plus souvent par des associations.

Peuvent être cités : la Croix-Rouge, le relais solidarité, la Recyclerie, le GES Sandra dans le domaine des services à la personne, le Nouveau journal dans le domaine de l'information, l'Étincelle, épicerie solidaire et d'autres.

Il existe également un collectif des associations socioculturelles du Pays de Fayence, à l'initiative d'un guide-répertoire des associations et structurant pour faire connaître les actions.

Des coopérations réussies entre élus et acteurs : l'exemple du Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé (GAPS)

Dans le domaine de la santé, chacun travaillait dans son coin et il fallait passer à une médecine personnalisée, travailler en équipe, dans le cadre d'un exercice coordonné.

Le GAPS, association créé en 2014 et regroupant des praticiens de santé, en partenariat avec des élus, des patients, des associations sportives, des habitants, engagés dans des actions bénévoles (ex : centre de vaccinations) a permis cette transformation.

Depuis sa création, le GAPS a créé une maison de santé agréée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) conçue pour lutter contre la désertification médicale. Elle est répartie sur 5 sites pour ne pas accentuer le déséquilibre entre la plaine et les cœurs de villages.

Les communes assurent la maîtrise d'ouvrage des locaux.

La Communauté de Communes apporte une assistance, un appui à la recherche de subventions, des salles de réunions, des conférences et la maîtrise d'ouvrage de deux maisons de santé.

Le Groupement apporte des éléments déterminants pour l'installation de médecins : exercice coordonné des soins, lien entre acteurs.

En outre, il permet de travailler avec la Communauté de communes dans 3 directions pour faciliter les installations de médecins : habitat, travail du conjoint, services et loisirs.

La communauté de commune du Pays de Fayence s'est engagée dans le structure via un Vice-Président de la Communauté de communes siégeant au Conseil d'Administration du GAPS, et en attribuant une subvention annuelle.

En somme, l'efficacité du GAPS repose sur sa capacité à articuler différentes échelles d'intervention : nationale et régionale avec l'ARS, départementale, mais aussi interterritoriale avec les hôpitaux des agglomérations voisines.

Sa légitimité repose sur une animation capable d'accompagner l'évolution des besoins, de connaître les singularités de chacun, de rechercher les complémentarités, puis de les faire vivre dans un cadre adapté.

Ces principes renouvellent des relations entre élus et acteurs du territoire dans un contexte de changement.

Ils se retrouvent aussi dans d'autres secteurs comme, par exemple, l'agriculture. Cela se traduit aujourd'hui par plusieurs projets de Zones Agricoles Protégées (Z.A.P.) et un projet de Plan Alimentaire Territorial (P.A.T.).

La coopération entre le GAPS et la Communauté de Communes est un succès qui pourrait servir de modèle sur le principe à suivre dans les autres secteurs d'un projet de territoire, à savoir: l'énergie, la mobilité, l'éducation, l'économie et l'action culturelle. Les modalités de relations seraient adaptées en fonction des secteurs et des acteurs impliqués.

Face à la crise de l'eau, une gouvernance de l'eau pour réfléchir et assurer une répartition collective des usages.

Conformément aux orientations de la loi NOTRE, la compétence « eau et assainissement » a été transférée à l'intercommunalité en 2019 et une régie a été créée en décembre 2019.

Son objet est de garantir à tous l'accès à une eau de qualité, et plus globalement de passer d'une gestion

« technique » à une gestion durable soucieuse d'une préservation de la ressource disponible et l'adéquation avec les besoins des habitants.
Pour cela, l'un des enjeux est de favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par les citoyens.
Ainsi, les élus communautaires ont eu la volonté d'élargir progressivement la participation au conseil d'exploitation de la régie avec la création de 6 nouveaux sièges (9 sièges aux élus de Communauté de Commune, 1 siège au représentant du personnel de la structure, 1 siège à l'association des usagers de l'eau, 2 sièges aux associations d'agriculteurs du Pays de Fayence, 2 sièges aux « personnes qualifiées », reconnues pour leur expertise dans un domaine de l'eau).

Ce conseil est un organe consultatif chargé de donner son avis sur les questions relatives à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.
Les « efforts collectifs » mis en œuvre en 2022 ont permis une réduction de 30 % de la consommation en 2022 et des mesures plus restrictives (ex : coupure) ont pu être évitées.
Afin de poursuivre et pérenniser les démarches de sensibilisation et de mobilisation, la régie de l'eau a prévu le recrutement d'un ambassadeur de l'eau dont la mission sera d'ouvrir à une concertation sur les usages de l'eau impliquant les usagers.

Des envies de coopérations et de liens entre entreprises et territoire

Pour les entreprises, un certain nombre de services sont développés par les chambres consulaires et l'Intercommunalité.
Plusieurs participants aux écoutes font part d'une méconnaissance des entreprises, des activités entrepreneuriales et des projets qu'elles portent.
C'est particulièrement le cas pour le Resort « Terre Blanche » qui peut être présenté ainsi :
«*Conçu dans l'esprit des villages provençaux, le resort s'étend sur 300 hectares. (...) sur lesquels se développe une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), qui comprend aujourd'hui 115 suites et villas avec vue sur les villages perchés du Pays de Fayence. L'établissement. comprend un hotel 5* dans une bastide provençale de 3 200m², un Spa, deux parcours de golf 18 trous , un centre d'entraînement unique en Europe labellisé «European Tour Performance Institute» et plus de 400 œuvres d'art.*»
La réalité du groupe c'est aussi plus de 300 employés, et probablement 400 si l'on intègre le personnel associé aux villas, répartis dans une forte diversité de métiers.
C'est aussi un dispositif d'adduction d'eau brute autonome à partir de la réserve de Saint Cassien.
Il développe une forte diversité de métiers et une activité notable dans le domaine de la préservation de la biodiversité et de la reforestation.

Malgré son impact économique et environnemental sur le territoire, les relations avec le Pays de Fayence restent ténues.
Des coopérations existent dans le domaine scolaire et pour l'approvisionnement en circuits courts. Elles pourraient certainement être développées dans les domaines de l'emploi, du logement et des transports, de l'aménagement des jardins et espaces verts, de la gestion de l'eau, mais aussi du logement et des transports.
Cette ouverture au territoire pourrait être recherchée avec d'autres entreprises, au travers d'un processus d'interconnaissance qui serait à renforcer entre les entreprises, mais aussi entre les entreprises, les associations et acteurs du territoire.

Un besoin d'éclaircissement sur la compétence transport de l'intercommunalité

La question de la répartition des compétences dans le domaine de la mobilité reste difficile à cerner.
Si la responsabilité des Communes et du Département reste identifiée dans le champ des voiries communales et départementales, il est difficile d'identifier l'autorité organisatrice des mobilités qui intervient sur le périmètre du pays de Fayence.
De même, dans le développement du cyclable, si des projets sont évoqués, il est difficile d'identifier qui en sera le porteur.

La Communauté de communes est dotée d'une compétence mobilité, dont le contour mériterait d'être précisé.
Le bassin de mobilité regroupe 3 communautés de communes (Lac et Gorges du Verdon, Pays de Fayence et Golfe de Saint Tropez) et deux agglomérations (Dracénie provence Verdon et Esterel Cote d'Azur).
La situation est complexe et mériterait d'être clarifiée, au niveau des compétences de chacun, des budgets associés et des moyens humains.
La question peut être posée en priorité pour le vélo dont nombre d'interlocuteurs s'accordent pour dire qu'il s'agit d'une solution d'avenir.
Si la traversée du pays est annoncée sur les documents par la traversée du territoire par l'itinéraire Eurovélo 8

sur 28 kms, elle n'est pas concrétisée par des itinéraires en site propre et équipements associés.
Les projets d'aménagement mériteraient d'être concertés avec les cyclistes.
Une des mesures les plus demandées reste celle de la construction d'un Lycée sur le territoire.
Un projet existe sur la commune de Montauroux, avec un emplacement réservé, mais la décision de construction n'a pas encore été concrétisée par l'État et la Région.

D'autres idées à explorer
Les personnes rencontrées sur le territoire ont par ailleurs émis de nombreuses idées pour dégager une vision partagée du territoire.

Par exemple, éduquer les enfants et les jeunes à la connaissance du territoire notamment en développant l'école "hors les murs", ou se questionner collectivement sur la question des paysage et de leurs évolutions par exemple en développant les visites commentées mêlant élus, acteurs et habitants, des rencontres sur les questions de la réhabilitation et l'animation des villages, l'habitat autonome (eau, énergie), l'habitat intermédiaire ou en hameaux regroupant plusieurs habitations, l'habitat adapté aux personnes âgées etc...
Les enseignements susceptibles d'en être tirés pourraient être mobilisés pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme mais aussi l'engagement de chantiers concrets, mis en œuvre par les habitats ou des collectifs d'action susceptibles d'être constitués.

Enfin, de nombreuses pistes ont émergé des travaux pour renforcer l'entraide entre associations, mieux connaître le réseau associatif, partager des informations voire assurer un accompagnement technique et juridique adapté à leurs besoins via, par exemple, la désignation d'un interlocuteur des associations auprès de la communauté de communes, afin de répondre à ces besoins, la création d'une maison des association pour répondre aux besoins de locaux, ou encore l'organisation de journées mettant en relation associations, entreprises, demandeurs d'emplois et porteurs de projets.

En conclusion, sur la base de ces propositions, et d'autres qui pourraient émerger, le projet de territoire deviendrait l'occasion pour le Pays de Fayence de mettre en place **un dispositif permanent d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet respectueux des habitants et des ressources** du territoire. Il serait l'occasion de définir simplement ce que veut dire habiter un territoire :
«Habiter un territoire, c'est y résider mais aussi participer à sa transformation !»

ÉCOUTES TERRITORIALES 2023

TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

L'équipe écoutante :
Alix Roche, administratrice de l'unadel, bénévole,
Dominique Garet, administrateur de l'unadel, bénévole,
Pierre-Antoine Landel, expert-associé,
Philippe Carbasse, salarié.

Document réalisé par l'équipe des écoutants et l'unadel - photos Maïté Baldi / Reporterre ///// © unadel 2023

unadel
union nationale
des acteurs
du développement local

contact@**unadel.org** www.**unadel.org**

"Laboratoire des territoires d'avenir"

Depuis 1992, l'unadel agit pour un développement local coopératif, sensible et inclusif rassemblant l'ensemble des acteurs et parties prenantes de la vie des territoires.